



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 juin 2017

Le mardi 20 juin à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 14 juin 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

&&&

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Gilles PECCI, M. Georges Noel NICOLAS

Commune d'Andilly
M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES,
M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Dorine PEREZ,
M. Christian BUNZ, M. Frank GIBONI

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux
M. Jean-François VERNON

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille
Mme Marcelle BUFFARD, Commune de Cuvat
Mme Laura VIRET, Commune du Sappey

Absents excusés :

Mme Corinne GARCONNET, Commune d'Allonzier la Caille
M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex
Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 22

&&&

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 à approbation.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Christian Bunz a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le président informe les membres des décisions rendues exécutoires. M. le président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le président remercie M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, pour leur présence. Il excuse Monsieur le Sous-Préfet et Mme Dominique Alvin.

Il informe les membres que la délibération n° 1 « construction de 8 logements locatifs sociaux - convention avec Haute Savoie Habitat » a été retirée de l'ordre du jour et sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTION AVEC HAUTE SAVOIE HABITAT, ***RETIREE ET REPORTEE***
2. CAUTIONNEMENT APORTE A HAUTE-SAVOIE HABITAT DANS LE CADRE D'UN REFINANCEMENT, ***votée à l'unanimité***
M. Joël Louveau rappelle que la CCPC s'est portée garante à 100 % pour deux emprunts contractés par Haute Savoie habitat auprès de Dexia pour l'acquisition en VEFA de 10 logements PLS à Cruseilles « les Côteaux de Fesigny ». L'office public de l'habitat souhaite rembourser ces 2 emprunts PLS par anticipation et les refinancer à la date du 1^{er} aout 2017 par un seul emprunt à taux fixe.

M. Catherine Beyhurst, s'interroge sur cette pratique qui fait potentiellement porter un risque sur les finances de la collectivité. Il s'agit d'une pratique courante, prévue par le CGCT, destinée à favoriser l'implantation de logements sociaux. Le risque d'un défaut de paiement d'un bailleur social est très limité.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AUX ARCHERS DU SALEVE, **votée à l'unanimité**

M. le président rappelle que la CCPC avait déjà délibéré en 2016 afin d'approuver une convention de mise à disposition d'un terrain au CODC en vue d'y pratiquer des séances de tir à l'arc.

En 2017, la section de tir à l'arc s'est détachée du CODC par la création d'une association dénommée « les Archers du Salève ». M. Joël Louveau rappelle que la convention prévoit la démolition d'un bâtiment délabré (et sujet à l'amiante), implanté au centre du terrain mis à disposition, dans un délai de 5 ans.

4. PARTICIPATION DE LA CCPC AUX TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE DE CERCIER, **votée à l'unanimité**

M. François Richer rappelle aux membres qu'une convention relative aux biens mutualisés conclue en 2005 avec la commune de Cercier fixe une répartition des dépenses à 54 % pour la CCPC et 46 % pour la commune. La commune a engagé la réparation de la chaudière avec la société DALKIA.

5. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE CERCIER POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE RESEAU D'EAU POTABLE, DANS LE SECTEUR DE LA TROSSAZ, **2 abstentions - M. Jean-Michel Combet ne participe pas au vote**

M. le président rappelle aux membres que la CCPC va engager des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur de la Trossaz. Cette opération est inscrite au PPI.

M. Dominique Batonnet indique que les travaux conduits par la CCPC obligent la commune à réaliser ceux pour son propre compte à une échéance qu'elle n'avait pas prévue et à des levées de fonds importants ; ce qui conduit la CCPC à proposer un différé du remboursement qui interviendra en 2019.

6. AP/CP ECOLE SAPPEY/VOVRAY, **votée à l'unanimité**

M. Joël Louveau rappelle que cette procédure s'applique aux opérations dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices. Elle permet à l'exécutif d'engager les marchés de travaux au-delà de l'inscription budgétaire annuelle.

M. Xavier Brand note que la participation de la CCPC au financement des aménagements extérieurs n'est pas définie précisément.

M. le président indique que la CCPC est en attente d'informations concernant la subvention du gymnase discutée avec M. Martial Saddier, vice-président à la région mais se veut rassurant sur l'engagement de la CCPC sur l'école.

M. Xavier Brand indique que les acquisitions de parcelles font l'objet d'un accord avec les propriétaires et que le permis de construire a été déposé ce jour. Le dossier est au stade de la phase pro. L'organisation des aménagements extérieurs est toujours en cours, avec le souci de minimiser leur coût.

7. TERRAINS FAMILIAUX D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, **votée à l'unanimité**

M. Joël Louveau précise que lors du conseil communautaire du 19 avril 2016, le conseil avait approuvé la création d'un terrain familial d'accueil des gens du voyage sur la commune de Cruseilles, mais les références cadastrales des parcelles ne correspondaient pas à celles pour lesquelles la commune avait également délibéré, dans le cadre de la mise à disposition. Une mise en concordance des deux délibérations était nécessaire.

FINANCES

8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE EAU, *votée à l'unanimité*

M. Joël Louveau rappelle que la convention de versement périodique conclue avec l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse en mars dernier implique le versement d'acomptes non-inscrits au BP.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative pour ouvrir des crédits.

BIBLIOTHEQUE

9. BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE ANDRE DUSSOLIER - TARIFS POUR LA VENTE DE LIVRES, *votée à l'unanimité*

M. André Vesin rappelle qu'il s'agit d'une délibération prise chaque année afin de permettre la vente de livres d'occasion, pour une recette évaluée entre 400 € et 500 €.

RESSOURCES HUMAINES

10. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES - ANNEE 2017 (DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE), *votée à l'unanimité*

M. le président informe les membres qu'il y a nécessité de transformer des postes suite à des évolutions de carrière des agents.

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME ALTER'ALPA, *1 abstention*

M. André Vesin indique aux membres que la mise à disposition d'un agent territorial d'animation titulaire au profit de l'office de tourisme d'Alter Alpa vise à permettre une plus grande amplitude d'ouverture des points d'informations situés à la Balme de Sillingy et à Cruseilles. La mise à disposition, valorisée, ne donnera pas lieu à remboursement, l'office étant déjà subventionné par la CCPC.

M. BUNZ informe qu'il s'est abstenu lors du vote car, pourtant vice-président aux déchets, il n'a été ni consulté, ni même mis au courant.

PISCINE

12. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC (PISCINE DRONIERES) ENTRE L'ASSOCIATION EQUILIBRE SPORT ET SANTE 74 ET LA CCPC *votée à l'unanimité*,

M. André Vesin explique aux membres que l'association Equilibre, sport et santé souhaite utiliser les espaces de la piscine de Dronières dans le but de proposer de nouvelles activités ludiques et sportives aux habitants de notre territoire.

L'identité précise du président actuel demande à être vérifiée par les services.

13. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2017-49 DU 28 MARS 2017, *votée à l'unanimité*

M. André Vesin informe qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications à la régie de recettes du centre nautique votée lors du conseil communautaire du 28/03/2017.

SERVICES TECHNIQUES

14. DEMANDE DE SUBVENTION ET DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU DIAGNOSTICS ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, ***votée à l'unanimité***
M. Dominique Batonnet indique que la CCPC a décidé d'engager l'étude d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour les 13 communes, parallèlement à l'élaboration des PLU.
M. Christian Bunz rappelle que le SMECRU va lancer également un schéma directeur sur le bassin versant des Ussets et demande que les actions soient coordonnées. Il souhaite que le cahier des charges de la CCPC soit communiqué au SMECRU.
15. CONVENTION DE REJET DES EAUX USEES PILOT EUROPE, ***votée à l'unanimité***
M. Dominique Batonnet souligne qu'une convention identique a été signée le mois dernier avec la société GLACES DES ALPES en vue de la mise en place d'un protocole de mesures de limitation et de contrôle des rejets.

MARCHES

16. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (CLAE) A CRUSEILLES, ***votée à l'unanimité***
M. François Richer rappelle les raisons ayant conduit à la réalisation de ce projet qui conjugue des équipements scolaires communautaires et périscolaires communaux. Le powerpoint présenté lors du conseil est annexé à ce compte rendu.
M. Daniel Bouchet rappelle que les 3 projets proposés par les candidats étaient de qualité.
17. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS, ***votée à l'unanimité***
M. le président informe les membres que la CCPC a lancé une consultation portant sur les services de télécommunications regroupant les services de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile, d'accès internet et d'interconnexion des sites.
M. Jean-Marc Bouchet souligne que le choix de l'opérateur est important compte tenu des problèmes d'accès au réseau dans le secteur des Bornes. Il apparaît que BOUYGUES poserait moins de problèmes pour la téléphonie mobile.
M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur la société STELLA TELECOM » ; M. Philippe Coquille lui précise que cette société rachète des unités, et travaille avec des professionnels.
18. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE VESTIAIRES STADE DE CRUSEILLES, ***votée à l'unanimité***
M. le président informe l'assistance que des mises en demeure ont été adressées à 3 sociétés ayant concouru à la réalisation des vestiaires du stade de Cruseilles, en raison de leur absence de volonté à prendre en considération des problèmes de conception à l'origine de désordres importants. Dans ces conditions, la CCPC est amenée à conduire une action en justice, par voie de référé.

Questions diverses

M. le président rappelle les prochaines dates de réunion :

- Le mardi 11 juillet à 19 heures : conseil communautaire
- Le mardi 5 septembre à 19 heures : bureau à Villy le Bouveret

M. Gilles Pecci précise aux membres que la commune d'Allonzier la Caille réitère son souhait d'acquérir la carrière afin d'y aménager un site pour des manifestations et le chemin d'accès à celle-ci pour dévier le flux de circulation dans le centre bourg. ; M. le président indique qu'il vient de recevoir un rapport de la DREAL indiquant que le site n'a plus reçu de dépôt depuis sa dernière inspection et qu'il est conforme à la réglementation. M. le président indique que la demande de la commune sera traitée en bureau et en conseil communautaire.

M. André Vesin annonce que l'office du tourisme a ouvert ses portes au public, au Bistrot des Ponts, le 15 juin dernier. Il souligne qu'une augmentation de la subvention est nécessaire pour faire face à des retards de déclarations URSSAF, à des dépenses imprévues et à des frais d'installation dans les nouveaux locaux.

M. Daniel Bouchet précise qu'une aide spécifique à l'installation est justifiée.

M. Gilles Pecci s'interroge sur le nombre de cartes de piscines attribuées aux communes, passant de 10 par commune à 50 au total. M. André Vesin rappelle que ce nombre a été déterminé en conseil communautaire, sur la base de l'utilisation constatée en 2016. M. Gilles Pecci précise néanmoins qu'il peut exister des besoins plus importants.

M. Jean-Marc Bouchet précise à son tour qu'il en avait demandé 12 mais qu'il lui avait été répondu que 5 lui seraient attribuées. Messieurs Daniel Bouchet et Xavier Brand précisent que des cartes ont été distribuées à des familles qui ne les ont pas utilisées. Les demandes de cartes supplémentaires seront satisfaites dans les cartes réservées aux associations.

M. Xavier Brand évoque l'arrivée des gens du voyage à Copponex, où 10 à 15 caravanes se sont installées à proximité du stade des Chardons. M. le président précise que des moyens seront mis en place pour que le site soit rendu propre après leur départ mais souligne que le propriétaire du terrain a donné son accord pour une installation pendant 8 jours.

M. Gilles Pecci regrette que les bureaux organisés dans les communes ne donnent pas lieu à des délibérations et y voit un signe de désaffection. Il propose de revoir les délégations au Bureau et que les conseils communautaires soient délocalisés ; M. le président rappelle que lors de la mandature de 2008-2014, des délibérations étaient votées par les deux instances, notamment en raison de la composition du conseil qui comptait 76 membres. En 2014, avec la réduction du nombre de conseillers communautaires, il a été décidé que le bureau deviendrait une instance politique, de discussion, de réflexion et d'échanges et il indique qu'il fera vérifier la désaffection réelle ou supposée de la participation.

Mme Catherine Beyhurst signale que des tags ont été peints sur le mur de l'école de Copponex.

M. Joël Louveau rappelle que les communes doivent rendre réponse dans les plus brefs délais pour le SCOT, l'envoi de l'état fiscal 1259 et pour la visite et le repas du 10 juillet prochain.

Il appelle également à candidature les élus souhaitant adhérer à la dématérialisation de la convocation et du dossier du conseil communautaire ; les élus intéressés recevront un mot de passe.